

14.—Lieutenants-gouverneurs de Terre-Neuve, 1949-1950, législature et premier ministre, 1949, et ministère actuel¹, 1^{er} juin 1950—fin

Premier ministère

(Position des partis aux élections générales, le 27 mai 1949: 22 libéraux, 5 conservateurs progressistes et 1 indépendant.)

Portefeuille	Titulaire	Date de la nomination
Premier ministre et ministre du Développement économique.....	L'hon. J. R. SMALLWOOD.....	1 ^{er} avril 1949
Procureur général.....	L'hon. L. R. CURTIS.....	1 ^{er} avril 1949
Ministre du Bien-être social.....	L'hon. H. L. POTTLE.....	4 avril 1949
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. S. J. HEFFERTON.....	4 avril 1950
Ministre du Travail.....	L'hon. C. H. BALLAM.....	4 avril 1950
Ministre des Finances.....	L'hon. H. W. QUINTON.....	29 juillet 1949
Ministre de la Santé.....	L'hon. J. R. CHALKER.....	29 juillet 1950
Ministre des Pêcheries et Coopératives.....	L'hon. W. J. KEOUGH.....	29 juillet 1949
Ministre des Approvisionnements.....	L'hon. P. S. FORSEY.....	29 juillet 1949
Ministre des Ressources naturelles.....	L'hon. E. RUSSELL.....	29 juillet 1949
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. E. S. SPENCER.....	29 juillet 1949
Ministre des Affaires provinciales.....	L'hon. J. J. SPRATT.....	29 juillet 1949
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. O. L. VARDY.....	9 mai 1950

¹ Premier ministère de Terre-Neuve devenue province du Canada

Sous-section 2.—Île du Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif et d'une assemblée législative. Le conseil exécutif comprend: le premier ministre et président du conseil; le ministre de l'Éducation; le secrétaire de la province; le ministre de l'Industrie et des Ressources naturelles; le procureur, aussi avocat général et trésorier provincial; le ministre de la Santé et du Bien-être social; le ministre de l'Agriculture; le ministre des Travaux publics et de la Voirie; et un ministre sans portefeuille. L'assemblée législative se compose de 30 membres mandatés pour cinq ans, dont 15 élus au suffrage universel et les 15 autres, par les propriétaires seulement.

Le premier ministre touche \$6,000; le procureur, qui est aussi avocat général et trésorier provincial, \$4,500; le ministre de la Santé et du Bien-être social et le ministre des Travaux publics et de la Voirie, \$4,000 chacun; le ministre de l'Agriculture, \$3,500 le ministre de l'Éducation, le ministre de l'Industrie et des Ressources naturelles et le secrétaire de la province, \$3,000 chacun. Les membres de l'assemblée touchent \$700 pour chaque session à laquelle ils assistent et un supplément de \$300, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. L'orateur bénéficie d'un supplément de \$400 et d'un autre montant de \$200, libre d'impôt, pour dépenses. Le chef de l'opposition touche un supplément de \$800 et un autre montant de \$200, libre d'impôt, pour dépenses se rattachant à l'exercice de ses fonctions officielles.